

Arrêté N° MA-ART-2023-211

OBJET : Autorisation temporaire d'occupation du domaine public , Rue Beauséjour, Aunay-sur-Odon, commune déléguée de les Monts d'Aunay, du mardi 3 octobre à 8h00 jusqu'au mercredi 4 octobre à 17h

Le Maire de Les Monts d'Aunay

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2212-1 et 2, L2213-1 à 3 ;

Vu les articles L.2121-1 et 2122-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu l'article R.644-2 du Code Pénal ;

Vu le Code de la Route ;

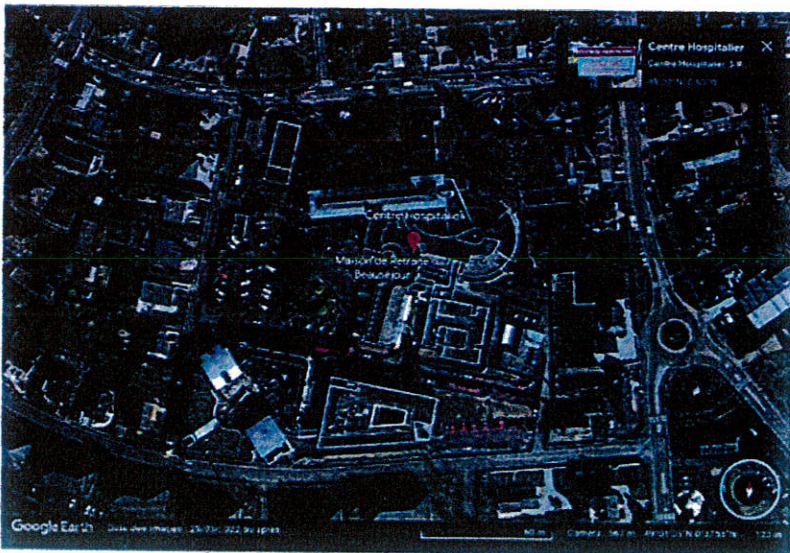
Considérant la demande d'installation d'une grue pour évacuation de déchets présentée par **M LAURENT Mathieu**, entreprise L.RENAULT étanchéité, rue Beauséjour, du mardi 3 octobre 2023 à 8h00 jusqu'au mercredi 4 octobre 2023 à 16h pour la réfection de la toiture de l'hôpital d'Aunay sur Odon;

ARRÊTE

Article 1 : **M LAURENT Mathieu** est autorisé à poser une grue pour évacuation des déchets, rue Beauséjour, Aunay-sur-Odon commune déléguée de les Monts d'Aunay, du mardi 3 octobre 2023 à 8h00 jusqu'au mercredi 4 octobre 2023 à 16h.

Article 2 : La circulation est modifiée.

La rue Beauséjour est barrée devant l'hôpital. Une déviation est mise en place via le parking interne de l'hôpital jusqu'au boulevard Bellevue. (voir plan ci-dessous)



Article 3 : **M LAURENT Mathieu** est chargé de la signalisation réglementaire.

Article 4 : **M LAURENT Mathieu** doit s'assurer de la protection des usagers de la voie publique, de leurs biens.

Article 5 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 6: Ampliation du présent arrêté sera adressée à:

- _ Monsieur le chef de brigade de gendarmerie de Les Monts d'Aunay,
- _ Monsieur VAL - Kéolis (BUS VERTS),
- _ Le responsable des services techniques,
- _ Le service de valorisation, collecte et recyclables,
- _ Le service voirie de Pré-Bocage,
- _ Le responsable des Voyages de l'Odon,
- _ Le chef du centre de secours de Les Monts d'Aunay,
- _ **M LAURENT Mathieu.**

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Les Monts d'Aunay, le 25 septembre 2023

Pour extrait certifié conforme
le Maire, Mme Christine SALMON

p/o



[Handwritten signature in blue ink]